

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Parachim Vinylester

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Résine

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DL CHEMICALS
Roterijstraat 201-203
B-8793 Waregem - Belgium
T + 32 56 62 70 51 - F + 32 56 60 95 68
info@dl-chem.com - www.dl-chem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 70 245 245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, H315
catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation H319
oculaire, catégorie 2
Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317
Dangereux pour le milieu aquatique — H411
Danger chronique, catégorie 2

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Composants dangereux :

peroxyde de benzoyle

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Parachim Vinylester

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

: P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
vinyltoluene	(N° CAS) 25013-15-4 (N° CE) 246-562-2	10 - 25	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl	(N° CAS) 94-36-0 (N° CE) 202-327-6 (N° Index) 617-008-00-0 (N° REACH) 01-2119511472-50	1 - 10	Org. Perox. B, H241 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=10)
Glycerin	(N° CAS) 56-81-5 (N° CE) 200-289-5 (N° REACH) 01-2119471987-18	1 - 10	Non classé
Titanium dioxide	(N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5 (N° REACH) 01-2119489379-17	< 1	Non classé
Zinc distearate	(N° CAS) 557-05-1 (N° CE) 209-151-9	< 1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic Not classified
Isononylbenzoat	(N° CAS) 670241-72-2 (N° CE) 447-010-5	< 1	Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.

Premiers soins après contact oculaire : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après ingestion : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau, ne pas provoquer de vomissements, appeler un médecin. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Aucune donnée disponible.

Parachim Vinylester

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritant pour la peau. Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire : Irritant pour les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun danger significatif.
Danger d'explosion : Aucun danger significatif.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas respirer les vapeurs.
Protection en cas d'incendie : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections (8, 13).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.
Produits incompatibles : Matières comburantes.
Lieu de stockage : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Matériaux d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl (94-36-0)		
Belgique	Nom local	Peroxyde de dibenzoyl # Dibenzoylperoxide
Belgique	Valeur limite (mg/m ³)	5 mg/m ³

Parachim Vinylester

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle (94-36-0)		
Belgique	Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 02/09/2018
France	VME (mg/m ³)	5 mg/m ³
Titanium dioxide (13463-67-7)		
Belgique	Nom local	Titane (dioxyde de) # Titaandioxide
Belgique	Valeur limite (mg/m ³)	10 mg/m ³
Belgique	Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 02/09/2018
France	VLE(mg/m ³)	11 mg/m ³
Glycerin (56-81-5)		
Belgique	Nom local	Glycérine (brouillard) # Glycerine (nevel)
Belgique	Valeur limite (mg/m ³)	10 mg/m ³
Belgique	Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 02/09/2018
France	VLE(mg/m ³)	10 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.

Protection des mains:

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables		3 (> 60 minutes)			EN ISO 374

Protection oculaire:

Eviter le contact avec les yeux

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	avec protections latérales	EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Laver toutes les parties du corps après contact. Laver fréquemment les vêtements

Protection des voies respiratoires:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit. En cas de risque de production excessive de vapeurs, porter un masque adéquat



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Oter rapidement les vêtements contaminés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Bleu(e).
Odeur	: aromatique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible

Parachim Vinylester

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: > 0 (1,65 - 1,75) g/cm ³ @ 20°C
Solubilité	: Eau: Insoluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas considéré comme dangereux.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer à la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Peroxydes. Peroxydes organiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl (94-36-0)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
Titanium dioxide (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 6,82 mg/l/4h
Glycerin (56-81-5)	
DL50 orale rat	12600 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 18700 mg/kg
Zinc distearate (557-05-1)	
DL50 orale rat	5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method)
CL50 inhalation rat (mg/l)	5,93375 mg/l air Animal: rat, Guideline: other: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Parachim Vinylester

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Isononylbenzoat (670241-72-2)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: other:rat, Sprague-Dawley CD, Guideline: other:OECD 423
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: other:rat, Sprague-Dawley CD, Guideline: other:92/69/EWG, B.3; OECD 402
CL50 inhalation rat (mg/l)	>= 5,22 mg/l air Animal: other:rat, Sprague-Dawley CrI:CD(SD)BR, Guideline: other:92/69/EWG, B.2; OECD 403

vinyltoluene (25013-15-4)	
DL50 orale rat	>= 2255 mg/kg
DL50 orale	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: dog
DL50 cutanée rat	4500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
pH: Non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
pH: Non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Zinc distearate (557-05-1)	
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	60 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Animal sex: female

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Zinc distearate (557-05-1)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)

Isononylbenzoat (670241-72-2)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg de poids corporel Animal: other:rat, Sprague-Dawley CrI:CD, Guideline: other:96/54/EG, B.7; OECD 407

Danger par aspiration : Non classé

Parachim Vinylester	
Viscosité, cinématique	100 mm ² /s Non applicable

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle (94-36-0)	
CL50 poisson 1	0,0602 mg/l
CE50 Daphnie 1	0,11 mg/l
EC50 72h algae 1	0,07 mg/l Selenastrum caricornutum
ErC50 (algues)	0,06 mg/l

Titanium dioxide (13463-67-7)	
CL50 poisson 1	> 1100 µg/l piméphales promelas
CL50 poissons 2	> 10000 mg/l
CE50 Daphnie 1	2 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 2	61 mg/l

Parachim Vinylester

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Titanium dioxide (13463-67-7)	
EC50 72h algae (2)	100 mg/l pseudokirchneriella subcapitata
NOEC (chronique)	rat
NOEC chronique algues	5600 mg/l
Glycerin (56-81-5)	
CL50 poisson 1	> 10000 mg/l Leuciscus idus (aunée dorée)
CL50 poissons 2	> 5000 mg/l Carassius auratus (poisson rouge)
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l
EC50 72h algae 1	> 2900 mg/l microcystis aeruginosa
Zinc distearate (557-05-1)	
CL50 poisson 1	0,439 mg/l Test organisms (species): other:Cottus bairdii
CL50 poissons 2	0,78 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 Daphnie 1	0,413 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia
EC50 72h algae 1	0,99666 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
LOEC (chronique)	1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '3 wk'
NOEC chronique poisson	0,172 mg/l Test organisms (species): other:Cottus bairdi Duration: '30 d'
Isononylbenzoat (670241-72-2)	
CL50 poisson 1	>= 1,23 mg/l Test organisms (species): other:Cyprinus carpio (Karpfen)
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 2,2 mg/l Test organisms (species): other aquatic crustacea:DM
vinyltoluene (25013-15-4)	
CL50 poisson 1	23,4 mg/l Pimephales promelas
CE50 Daphnie 1	1,3 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	72 h
EC50 72h algae 1	2,6 mg/l Selenastrum capricornutum
NOEC chronique poisson	1,636 mg/l Test organisms (species): other:Saltwater fish (species unspecified) Duration: '30 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle (94-36-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Titanium dioxide (13463-67-7)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Glycerin (56-81-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle (94-36-0)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	66,6
Log Kow	3,46
Glycerin (56-81-5)	
Log Pow	-1,75
Zinc distearate (557-05-1)	
Log Pow	4,64 @ 25°C
vinyltoluene (25013-15-4)	
Log Pow	3,36

12.4. Mobilité dans le sol

Glycerin (56-81-5)	
Tension superficielle	63,4 mN/m

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Parachim Vinylester

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

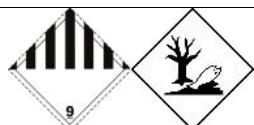
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Vider complètement les emballages avant élimination.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Éliminer en centre de traitement agréé. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
Indications complémentaires	: Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR

ADR
14.1. Numéro ONU
3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., 9, III, (-)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
9

14.4. Groupe d'emballage
III
14.5. Dangers pour l'environnement
Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

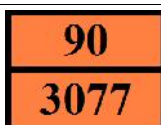
Code de classification (ADR)	: M7
Dispositions spéciales (ADR)	: 274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADR)	: 5kg
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P002, IBC08, LP02, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP12, B3
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP10
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T1, BK1, BK2, BK3
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP33
Code-citerne (ADR)	: SGAV, LGBV
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V13
Dispositions spéciales de transport - Vrac (ADR)	: VC1, VC2
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV13
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 90

Parachim Vinylester

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : -

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3(a) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F	vinyltoluene
3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	vinyltoluene
3(c) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1	Isononylbenzoat ; vinyltoluene
40. Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.	vinyltoluene

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles

: RG 65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic Not classified	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique Non classé
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Org. Perox. B	Peroxydes organiques, type B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Parachim Vinylester

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MSDS Reach Annex II DL-Chem

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.